

CéGéTévous

édito

AINSI VA LE MONDE...

L'année 2008 se poursuit avec des émeutes de la faim dans divers pays du monde. Les conflits armés n'ont jamais été aussi nombreux avec tous les désastres humains et écologiques qu'ils génèrent.

AINSI VA LA FRANCE...

Le gouvernement trouve des milliards d'euros pour venir au secours des banques et des traficoteurs boursiers quand dans le même temps il prétexte les caisses vides pour des mesures sociales.

Et pendant ce temps-là, dans une grande surface, dernière semaine d'octobre, des «sans rien» ont envahi un grand magasin. Ils ont mangé sur place. Les dirigeants du magasin n'ont même pas appelé la police car les désagréments et l'arrêt des ventes était bien plus préjudiciables à leurs intérêts. Des milliers d'emplois sont supprimés à la CAMIF, dans le secteur automobile, le commerce, les hôpitaux, l'enseignement (cf. page3)... Sont annoncées de nouvelles coupes sombres pour la SÉCU, la diminution du montant des pensions de L'IRCANTEC (caisse pourtant excédentaire) .. Prétextant «le droit de choisir», la retraite est repoussée à 70 ans. Le pouvoir d'achat régresse : ni le travail du dimanche, ni les heures supplémentaires ne vont améliorer la situation...

AINSI VA L'UNIVERSITÉ...

« Le plan campus » mobilise les agendas de nos présidents qu'ils ont concocté dans la plus grande opacité. Mais que l'on ne se trompe pas. Ce projet de rénovation du patrimoine immobilier est en fait le prétexte pour recomposer les imbrications industrie-formation-recherche. Certainement pas avec l'intention d'en faire bénéficier le secteur public, les étudiants, les personnels des universités (cf. page 1 et 2).

Et pendant ce temps là, dans *la vie réelle* et quotidienne, l'application des horaires, le calcul des ARTT, le sort des personnels précaires, le devenir du CUEFA de ses personnels, de son public et de ses missions ne sont pas considérés comme des urgences et ne tiennent pas une grande place dans l'emploi du temps de nos présidents (cf. pages 2 et 3).

Oui mais tout est possible! Grâce à la mobilisation des personnels et de la population, le projet de privatisation de la poste est repoussé. Mais rien n'est définitivement gagné, restons vigilants!

Grâce à l'action des sans papiers avec la CGT, 350 régularisations sont en cours (cf. page 4)...

Grâce à la mobilisation - des personnels sous contrat de droit privé lors des prochaines élections pour élire les représentants aux Prud'homales - des Agents Non Titulaires à la Commission Consultative Paritaire (CCPANT) et au Comité Technique Paritaire (CTP) - de l'ensemble des personnels de nos universités. Le vote CGT sera un moment décisif pour défendre nos intérêts (cf. page 4).

Faisons nous aussi la preuve que des victoires sont possibles.

Bonne lecture



Le plan campus c'est quoi ?

Grenoble sélectionnée, formidable chance ou cadeau empoisonné ?

L'opération campus vise à financer massivement 10 « grands campus » en France, pour en faire des champions dans la compétition internationale.

Formidable les universités de Grenoble sont retenues pour le plan Campus mais... Il y a 85 universités en France... Celles qui n'ont pas droit aux feux de la rampe sont-elles condamnées à dépérir dans des locaux vétustes, à abandonner l'excellence et les "standards internationaux" aux autres ???

Formidable, nous allons avoir des financements massifs... mais d'où vient cet argent ? Le plan campus est financé par la privatisation de 2,5 % du capital d'EDF, à hauteur de 5 milliards d'Euros... Dans 15 ans, vendra-t-on les universités pour financer la rénovation des palais de justice ???

Formidable, les 10 heureux gagnants vont recevoir 5 milliards d'euros !... Euh... non, pas tout à fait... cet argent sera placé et ce sont les dividendes, géné-

rés par la mise en bourse, qui financeront le plan campus... Bien sûr, il peut y avoir une petite crise financière (vous dites subprimes, crise financière internationale ?), quelques aléas financiers... mais c'est la rançon de la modernité !

Formidable, nous allons enfin avoir des bâtiments en bon état, aux "standards internationaux"! Oui mais... les universités n'en seront que locataires : toutes les constructions et rénovations se feront dans le cadre de **Partenariats Public Privé**.

Cela consiste à faire financer et construire les bâtiments par un opérateur privé (en général de grands groupes du bâtiment, qui n'ont pas vocation à être philanthropes et doivent donc générer des profits!) qui en assure ensuite la maintenance, moyennant un loyer/remboursement des occupants pendant 25ans...ce qui implique également l'externalisation des métiers du patrimoine...

Le plan campus, c'est la privatisation des campus et la négation du service public.

Question d'horaires à l'UJF

L'arrêté n°2008-012 du 14 avril 2008 relatif aux horaires et congés des personnels BIATOSS reste presque inchangé sur le fond sauf sur le rajout de 4 minutes par jour (pour atteindre 7h04 travail effectif) et les 20 minutes de pause qui doivent être intégrées dans la déclaration du temps de travail (de droit pour 6h de travail continu). Vous trouverez cet arrêté sur le site intranet (secrétariat général) de l'UJF, validé par le Président.

Pourtant, depuis début septembre nous sommes interpellés régulièrement par des collègues au sein des différentes composantes qui se plaignent du manque d'informations précises... On constate que des personnels rencontrent de sérieuses difficultés pour élaborer leur emploi du temps.

Pire, ils sont nombreux à nous signaler que l'arrêté n'est pas vraiment respecté dans leur composante !

Un Powerpoint présenté dans une composante mentionne « les 25 jours de congés + 20 jours d'ARTT » ... en lieu et place des 45 jours de congés annuels.



Ce qui est totalement contradictoire avec l'arrêté, et tout à fait inacceptable !

Nous avons relevé quelques conséquences parmi d'autres :

- l'absence d'une politique cohérente sur l'ensemble des services et composantes ; pour générer des ARTT, il est possible de travailler plus de 37h02 par semaine pour certains collègues qui sont ainsi autorisés à générer des ARTT alors que d'autres ne le peuvent pas !

- Alors que l'arrêté n'est que peu modifié, certaines composantes en profitent pour imposer autoritairement une gestion des horaires et congés

beaucoup moins souple qu'auparavant.

Nous considérons que tous ces bouleversements sur les horaires désorganisent les équipes, nuisent à la qualité du service et démotivent particulièrement le personnel. Des agents souffrent déjà du manque de reconnaissance au travail, de qualification, et dans certains cas des pressions extrêmes. Rappelons que la charge de travail n'a cessé d'augmenter avec la mise en place des réformes successives sans création de postes : exemple, le passage aux 35 heures, la mise en place du LMD (Licence, Master, Doctorat) et de la LRU (Liberté, Responsabilité des Universités) ! N'en rajoutons pas avec ces disparités dans l'application des horaires de travail. **Une harmonisation au sein de l'ensemble des services et de composantes s'avère indispensable.**

Nous vous incitons vivement à saisir les commissions locales de vos composantes en cas de problème et à nous signaler les dysfonctionnements.

Le plan campus à l'IEP

Longtemps tenus à l'écart de la réalisation de cette « prestigieuse » entreprise dans laquelle l'IEP est partenaire à part entière, les personnels ont exigé (avec menace de grève), en fin d'année universitaire 2008, d'être informés par la direction.

Nous étions déjà mi-juin et pourtant une demi-douzaine de réunions se sont tenues sous la forme de groupes de travail ou de réunions d'information du personnel. Un site de groupe du Bureau virtuel a été créé à cet effet et ouvert à l'ensemble de l'ensemble du personnel. Un certain nombre de documents officiels émanant de la direction, des contributions diverses du personnel y ont été déposées. Une enquête sur la question des locaux à l'IEP a été organisée et les résultats transmis à la direction pour être pris en compte dans la contribution finale IEP. Nous n'avons pas encore connaissance du devenir d'une telle initiative. L'impact n'en sera que bien faible mais l'expérience montre que nous ne devons pas céder face aux arguments qui nous sont opposés (trop compliqué ! pas le temps) lorsque nous demandons à être associés à la définition des grands projets (PRES... campus au niveau global).

Mise en place du logiciel HAmAC à l'UPMF

HAmAC (Horaires Aménagés en fonction de l'ARTT et des Congés)

Les salariés de l'UPMF et de l'IEP sont tenus depuis la rentrée d'utiliser le logiciel HAmAC pour saisir leurs horaires de travail (qui conditionne l'octroi de congés suivant la circulaire d'application de l'ARTT).

Nous n'avons pas encore assez de recul pour juger de son intérêt puisque celui-ci se met en place progressivement dans les composantes. Faites remonter vos remarques par rapport à vos expériences dans vos services.

Mais nous n'apprécions pas vraiment l'utilisation qui se voudrait humoristique du sigle « Hamac ». Pourquoi en effet les concepteurs de l'application (issue du consortium COCKTAIL initiative de l'Université de La Rochelle) ont-ils retenu cette appellation ?

Il suffirait en effet que cette appel-



lation retienne l'attention d'un journaliste malintentionné pour nourrir la campagne de mépris quasi permanente et largement entretenue par le gouvernement, vis-à-vis des fonctionnaires et de la fonction publique. Ne pourrait-on, quand on évoque nos horaires de travail, avoir des références autres que celles du HAMAC ?

Pouvoir d'achat en berne

DES NÉGOCIATIONS DE FOND S'IMPOSENT

AUJOURD'HUI, LA BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT EST UNE RÉALITÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL . JUGEZ-EN !

au 01/07/2008 SMIC 321 € en brut		
		brut
Mini Fonction Publique	Indice 290	1321€
Adjoint technique, salaire de départ	Indice 290	1321€
Technicien	Indice 297	1352€
Assistant ingénieur	Indice 339	1544€
Ingénieur d'études	Indice 370	1685€
Ingénieur de recherche	Indice 412	1876€

POUR 2008, le gouvernement a attribué 0,5% au 1^{er} mars et 0,3% au 1^{er} octobre. Ainsi, toutes les catégories de personnels voient leur salaire tiré vers le bas, du fait d'une grille indiciaire complètement obsolète.

Pour la CGT, les négociations salariales doivent porter essentiellement sur 2 points :

⇒ **LA VALEUR DU POINT** : le gouvernement entend poursuivre la déconnexion entre la hausse des prix et la valeur du point. Le décrochage dépasse pourtant 8 % depuis 2000.

⇒ **LA REFORTE DES GRILLES INDICIAIRES** : cette remise à plat doit permettre de compenser la perte de pouvoir d'achat des années antérieures.

La CGT revendique :

- une mesure immédiate d'ajustement compensant exactement l'inflation constatée.
- Un minimum Fonction Publique à 1600€ brut par mois ;
- chaque agent doit pouvoir, au minimum et sur une carrière complète, doubler son indice ;
- une échelle des salaires de 1 à 5 pour l'ensemble des agents.

Aujourd'hui, le gouvernement amuse les fonctionnaires avec une soi-disant Garantie Indiciaire du Pouvoir d'achat (GIPA), qui ne sera versée qu'à quelques agents. Voir le détail sur le site :

<http://www.ugff.cgt.fr/spip.php?article177>

AINSI VA L'ÉDUCATION NATIONALE...

M. Darcos, Ministre de l'Éducation nationale, est expert en sciences de l'éducation et en pédagogie : si un enfant ne comprend pas le passé composé, il suffit au maître de lui ré-ex-pli-quer ! De quoi rester ébahi(e) ! Mais que font donc les enseignants dans les classes ? Mais pourquoi s'étonner encore... lui qui pense que les enseignants de maternelle changent les couches des enfants... donnons lui une info de toute importance : les enfants sont acceptés à la maternelle dès lors qu'ils sont « propres ». Pire, il supprime 11000 postes d'enseignants, les Réseaux d'Aide Spécialisées aux Elèves en difficulté (RASED) au mépris des élèves et des personnels...

CUEFA : chronique d'un dépeçage annoncé!

Les dés en seraient jetés. À la rentrée, lors d'un bureau de Grenoble Université, la décision semble avoir été prise : les missions du CUEFA seront « ventilées ».

Mais on ne sait pas dans quelles conditions les missions seront assurées.

Les universités reprendraient les DAEU A et B (équivalent BAC adultes). **On ignore également** quelles seront les modalités pédagogiques et financières de ces formations pour le public actuellement inscrit. **Et que deviendront les personnels travaillant actuellement sur cette mission ?**

On ne sait pas ce que deviendront les formations destinées au personnel des universités. Dans quelles conditions elles seront menées. Il est question de créer un nouveau service interuniversitaire de formation des personnels. Mais quel en sera le périmètre ? **Et que deviendront les personnels travaillant**

actuellement sur cette mission ? Peut-être la réponse sera-elle connue en décembre!

Bien sûr, une assemblée générale a été convoquée pour rassurer le personnel et lui assurer le soutien de l'INP.

Bien sûr, des garanties ont été données quant à la reconduction des contrats CDD (pour l'année universitaire en cours... et après?). Une cellule d'accompagnement des personnels a été mise en place pour les aider dans leurs projets de reconversion ou à trouver des postes qui correspondent à leurs compétences en s'inscrivant dans la mobilité. Quid, si le CUEFA devenait une coquille vide ?

Depuis 3 ans on peut comprendre que l'incertitude épuise les meilleures volontés. Alors ces changements pour faire quoi ???

Si vous le savez, faites-le savoir au personnel et au public concernés, ils vous en seront reconnaissants !

Les universités sonnent le glas d'une mission de service public. Nous regrettons que les désengagements successifs de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et des universités provoquent le démantèlement de ce service. Dans l'intérêt des personnels qui en bénéficient, les formations qui leur sont destinées, gagnent à rester interuniversitaires. Alors pourquoi supprimer ce qui existe pour le recréer sous une autre forme dans quelques mois ?

Contractuels... «La vie continue...»

C'est par ces mots que s'est terminé l'entretien auprès de la direction de l'IEP qu'avait sollicité une contractuelle n'ayant aucune information sur la reconduction de son contrat.

Les non reconductions de contrats ou « licenciements » dans certaines composantes des universités deviennent de plus en plus fréquents et banals, on le voit, aux yeux de certains responsables. Il semble même qu'une gestion des ressources humaines privilégiant l'emploi de contractuels pour de courtes périodes commence à séduire certains responsables (souvent contractuels eux-mêmes, notons au passage) qui trouvent là matière à se défouler dans l'exercice du pouvoir. La loi du 26 juillet 2005 instaurant le Contrat à Durée Indéterminée public paradoxalement oriente vers ce type de recrutement. Sur le terrain, cela donne lieu à certains abus et dysfonctionnements. Ceux qui sont embauchés pour de courtes périodes doivent tout accepter de la condition du précaire : incertitude par rapport à l'avenir et ce que cela peut impliquer au niveau familial mais aussi quelquefois du mépris de la part de l'équipe encadrante. « Si cela ne vous plait pas, allez voir ailleurs ! »

Nous sommes rarement informés de l'existence de telles situations, car, pris dans un tel climat, on n'ose pas « aller

voir les syndicats » de peur de représailles tant l'insécurité est grande.

Notons que du côté des gestionnaires, la facilité de pouvoir disposer de personnels dociles est un bien faible avantage si l'on mesure les graves perturbations que cela entraîne au niveau du service : la brièveté de la durée des contrats, l'impossibilité d'une adaptation au poste passant par la formation nuisent au bon fonctionnement du service avec des retentissements sur la marche de l'institution toute entière.

La révision générale des politiques publiques qui vise la disparition du statut du fonctionnaire et d'abord la LRU déjà appliquée dans nos universités ont favorisé ce type de gestion du personnel et entraîneront, si l'on ne s'y oppose pas, un recours massif à la sous-traitance. (prévu par la loi).

Informez-nous des situations indignes que pourraient vivre certains collègues.

ENSEMBLE

⇒ **opposons-nous à la multiplication des emplois kleenex;**

⇒ **exigeons du travail et des conditions de travail décentes pour tous. !**

Elections au CTP et à la CCP des agents non titulaires

Pour l'UPMF : les élections au Comité technique Paritaire sont fixées 3 février 2009 ((2^{ème} tour éventuel : 17 mars 2009). La date des élections à la Commission Paritaire d'établissement et à la Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (**CCPANT**) : le 27 janvier 2009.

CTP Stendhal : élections le 11 décembre.

Pour l'UJF : les dates ne sont pas connues à ce jour.

Rappel sur le CTP : La nouvelle loi **LRU** (relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) impose la création d'un CTP dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

L'élection se fait sur sigle syndical et la répartition des sièges à la proportionnelle entre les différentes organisations. Les

représentants sont désignés ensuite par les organisations syndicales.

Le CTP a vocation à débattre de toutes les questions d'ordre collectif, des problèmes d'organisation du travail, des services, de la politique indemnitaire, de la politique de recrutement. Il est compétent sur la politique de Gestion des Ressources Humaines et se voit présenter chaque année un bilan social de l'établissement.

Pour Stendhal et l'UPMF, il se compose 8 sièges pour les représentants des organisations syndicales et 8 sièges pour les représentants de l'administration (selon les textes, en principe et au maximum il faut 10 sièges).

Tout le monde vote : les fonctionnaires et les agents non titulaires comptant au moins 6 mois de présence continue au sein de l'établissement.

Rappel sur la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT) : instance paritaire, propres aux non titulaires (CDD et CDI), placée auprès de chaque président.

Les CCPANT peuvent être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires entrant dans leur champ de compétence. Elle aura donc à statuer par exemple sur le refus des demandes de congés, de travail à temps partiel, de mise à disposition ou les avancements.

Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

LA REGULARISATION DESTRAVAILLEURS SANS PAPIERS c'est bon pour tous les salariés

Cuisiniers, maçons, agents de nettoyage, jardiniers, boulangers, aide à domicile... Ils et elles occupent des métiers dans des secteurs professionnels que le gouvernement appelle « en tension », où le manque de main d'œuvre est chronique.

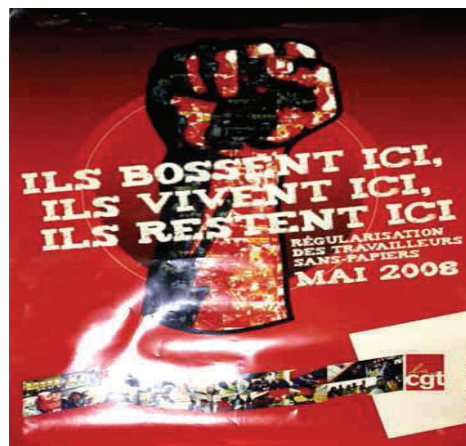
Ils ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne veut, parce que trop pénible, trop dur, trop mal payé, avec des horaires impossibles et des droits inexistantes.

Ces hommes et ces femmes travaillent depuis des années dans notre pays. Comme tous les salariés sur leur bulletin de paye, ils sont soumis à cotisations pour la Sécurité sociale, la retraite, le chômage, ... et nombre d'entre eux payent des impôts. Comme tous les salariés, ils et elles contribuent à la richesse des entreprises et à celle de notre pays. Comme tous les citoyens, ils et elles participent par leurs cotisations au financement du logement social, des services sanitaires, scolaires, sociaux... En retour, ils et elles ne bénéficient pas de la Sécurité sociale, encore moins de la retraite. Leurs cotisations ne servent qu'à alimenter les caisses des organismes sociaux et de l'Etat !!

À cela s'ajoute la trop fréquente surexploitation au quotidien (heures de travail à rallonge, heures supplémentaires non payées, changement arbitraire de poste, de planning, licenciement camouflé...) parce qu'ils sont privés de droits, parce qu'ils sont « sans papiers ». C'est pour en finir avec ces injustices que 300 travailleurs « sans papiers » se sont mis en grève le 15 avril sur la région

parisienne suivis par 400 autres, le 20 mai. Devant l'importance de cette mobilisation et face à la sympathie de l'opinion publique qui découvre cette réalité effarante, le Premier ministre a rapidement annoncé qu'il fallait «trouver la meilleure solution possible pour les travailleurs concernés» et appelait à un «dispositif d'accueil des étrangers dans les secteurs économiques où les besoins de main d'œuvre sont reconnus». **Aujourd'hui, après plusieurs semaines de grève, plus de 350 régularisations sont en cours.**

Consciente de cette réalité que les grèves initiées en région parisienne viennent de révéler au grand public, l'UD CGT (Union Départementale) de l'Isère a décidé de développer une action spécifique en direction des travailleurs sans-papiers. **Une permanence est mise en place à l'UD les vendredis après-midi de 14 heures à 17 heures depuis le 6 juin pour recevoir les travailleurs sans-papiers désireux de faire le point sur leurs droits ou simplement volontaires pour participer à une action collective et coordonnée.** Bien évidemment, il s'agit d'une



approche complémentaire et non concurrente à l'action des associations. Après un 1^{er} dépôt de dossiers qui donne déjà des résultats en terme de régularisation ou d'arrêt des procédures d'expulsion, une 2^{ème} vague de dossiers de travailleurs sans papiers détenteurs d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche sera déposée auprès de la Préfecture de l'Isère en vue de leur régularisation.

Notre syndicat participe à cette action. Si vous connaissez des personnes dans cette situation, adressez-les nous ou orientez-les vers la permanence :

CGT Bourse du Travail
04 76 09 65 54

Prud'hommes
3 décembre 2008

la cgt
Une force à vos côtés

Pour garantir vos DROITS et être bien défendu(e), Votez CGT!

Tous les salariés de DROIT PRIVÉ ont le droit de vote aux élections prud'homales afin de désigner les juges des conflits du travail. Le vote par correspondance a débuté.

Pour cela, ils doivent être régulièrement inscrits dans la bonne section et dans le bon collège électoral et la bonne localité géographique. Le scrutin est un enjeu décisif pour déterminer la représentativité syndicale et être bien défendus.

BLOG INFO : <http://www.prudhommes-cgt.fr/>

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SYNDICALE SUR LE WEB
WWW.FERC-SUP.CGT.FR

Pour nous contacter

FERCsup CGT INPG
cgt-syndicat@grenoble-inp.fr

FERC CGT UJF
cgt@ujf-grenoble.fr

FERC CGT UPMF
cgt.upmf@upmf-grenoble.fr